



DECISION DU MAIRE

N° 023-2025

Mairie de FILLINGES
858 route du Chef-lieu
74250 FILLINGES
☎ 04.50.36.42.65

OBJET : Demande de subvention auprès du Département de la Haute-Savoie et de la Préfecture au titre des amendes de police – Travaux d'aménagement et de sécurisation du rond-point d'Arpigny sur la RD9 et la RD20

Le Maire de la Commune de Fillinges,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération en date du 11 juin 2020 autorisant la délégation de pouvoir du Maire, des attributions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

CONSIDERANT la nécessité pour la commune d'aménager le rond-point d'Arpigny qui sera construit prochainement, par l'installation de l'éclairage public et l'aménagement de trottoir,

CONSIDERANT que la commune peut solliciter une subvention auprès du Département de la Haute-Savoie et de la Préfecture dans le cadre du dispositif des amendes de police,

CONSIDERANT que cette aide est déterminée en fonction des caractéristiques du projet et du budget prévisionnel global,

DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter une subvention dans le cadre de l'aménagement et de la sécurisation du rond-point d'Arpigny auprès du Département de Haute-Savoie et de la Préfecture pour un taux de 30% d'un montant du projet, soit une subvention de 61 500,00€.

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en Mairie.

ARTICLE 4 : Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Fillinges, le 18 avril 2025.
Le Maire
Bruno FOREL



Acte exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture de Haute-Savoie (74), le
de la publication le

et